
Nombre de membres

Séance du 09 décembre 2021

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Présents : 13

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Muriel CHERJAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Madame Nathalie JAUNASSE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Votants: 15

Représentés: Brigitte PARISIS par Valerie BOUIN, Ludovic LAUNEAU par Valerie BOUIN

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine LAVEAU

Dans le cadre des préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, Madame le Maire remercie les membres du conseil de bien vouloir respecter les gestes barrières, le port du masque est obligatoire.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2021.
- Compte rendu des décisions du Maire
- Subvention exceptionnelle pour l'association Déco Bois Lumière
- Cavité 37 : adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher au syndicat
- PLU : modification de droit commun choix du cabinet
- DETR/DSIL
- FDSR Socle 2022
- Compte rendu des EPCI.
- Questions diverses :

Désignation du secrétaire de séance : Christine LAVEAU

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date 10 novembre 2021 :

Pas de remarque.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Décisions du Maire :

- ✓ Installation d'une borne WIFI dans la salle du conseil municipal. Coût : 504.21€ HT soit 605.05€ TTC
- ✓ Un arbre/une naissance : comme prévu, les parents des enfants nés en 2020 ont été invités pour samedi matin 11 décembre à 10h00. Pour cela, 18 arbres fruitiers ont été achetés (poirier « beurré Hardy », pommiers...) pour un coût de 605.93€ HT soit 666.52€ TTC. Des plaques gravées ainsi qu'un panneau explicatif ont été commandés chez Hélicom pour un

coût de 378€ HT. Nous souhaitons que cette opération de sensibilisation à l'environnement et au développement durable permette de maintenir un lien affectif entre les Charentillais et leurs espaces naturels. Merci aux employés communaux qui se sont chargés de la plantation des arbres.

- ✓ Citernes incendie : celle prévue aux Bournais est installée. La deuxième sera installée début 2022 aux Clergeries. Le propriétaire du terrain a donné son accord pour vendre une parcelle d'environ 500m². Le géomètre et le notaire ont été sollicités pour une rapide signature (envisagée le 21 janvier prochain).
- ✓ La Direction Départementale des Territoires nous a octroyé la somme de 2 300€ afin d'apporter une aide à notre commune pour l'étude des Orientations d'Aménagement sur le Clos Fourneau.

Affaires soumises à délibération:

Objet: Association Déco 'Bois-Lumière : Subvention exceptionnelle - DE 2021 063

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Madame le Maire expose :

- **Que** l'Association Déco 'Bois-Lumières domiciliée 40 rue de la Fortinière 37390 Charentilly doit faire face à une dépense suite à la réalisation de la décoration de Noël dans les rues de la commune de Charentilly ;
- **Qu'**il avait été exprimé que la commune prendrait à sa charge les frais relatifs à l'achat de guirlandes de Noël pour cette réalisation 2021 ;

Pour le bon fonctionnement, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association **Déco' Bois-Lumières** :

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
Association Déco' Bois-Lumière	289.64€ €
TOTAL	289.64 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer à l'association Déco 'Bois-Lumière, une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant total de 289.64 €, comme décrit ci-dessus,**
- **Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal n°624004 exercice 2021**
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.**

Objet: Syndicat Intercommunal Cavités 37 : adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher - DE 2021 064

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article l 5211-8;

Madame le Maire expose :

- **Que** le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a approuvé, par délibérations du 04 octobre 2021, l'adhésion de la Commune de **Saint Antoine du Rocher**.
- **Qu'en** application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit à présent se prononcer sur l'adhésion de cette commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Accepte l'adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher au Syndicat Intercommunal Cavités 37.**
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.**

Objet: PLU : modification de droit commun choix du bureau d'étude - DE 2021 065

Madame le Maire rappelle que suite à l'intervention de monsieur Berthonneau de la DDT37 à la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan le 1er juin dernier et auprès des conseillers municipaux de Charentilly le 16 juin 2021, il est établi que :

- le PLU de la commune de Charentilly a été approuvé le 13 décembre 2010
- la loi ALUR de 2014 a permis d'acter le transfert de compétence urbanisme aux EPCI et a rendu caduques les POS et les zones d'urbanisation AU de plus de 9 ans qui deviennent caduques également (c'est le cas pour 10 PLU/16 du territoire de la CCGC-PR).

Les zones à urbaniser 1AU ne sont pas soumises à la caducité et sont des zones à urbaniser à court terme. L'espace dans la zone 1AUa, situé au Clos Fourneau, devra respecter un certain phasage et les orientations d'aménagement internes à cette zone et son règlement. Les autres zones 1AU sont déjà urbanisées, les zones AU ne sont plus urbanisables du fait que le PLU de Charentilly date de plus de 9 ans.

Le conseil municipal, à la majorité, a décidé en date du 01 juillet 2021 de prescrire la modification du PLU conformément aux articles L153-36 à L153-48 du code de l'urbanisme et de saisir la Communauté de Communes de Gâtine - Racan pour mener à bien cette procédure et de bien vouloir lancer une consultation.

La CCGC-PR qui a pris la compétence urbanisme au 1er janvier 2018 a procédé à une consultation pour solliciter 3 bureaux d'étude : **URBAGO - AUDICCE - GILSON ET ASSOCIES.**

Un cahier des charges a été mis en place qui précise les motivations et les objectifs de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- urbanisation des zones 1AU non soumises à la caducité sont des zones à urbaniser à court terme.
- Phasage de l'espace dans la zone 1AUa, situé au Clos Fourneau ;
- prescription des orientations d'aménagement internes à cette zone 1AUa et son règlement.

et la nécessité de concerter la population pendant toute la durée de la réflexion visant à modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Programme d'Orientations et d'Actions, les règlements écrits et/ou graphiques du Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire explique que les 3 bureaux d'études sollicités ont répondu à la consultation lancée par la Communauté de Communes de Gâtine- Racan en date du 08/11/2021.

Madame le Maire a réuni la CAO en date du lundi 29 novembre 2021 pour étudier les propositions et à l'unanimité des membres présents, et il a été décidé de retenir le bureau d'étude URBAGO pour un montant de 4 387.50€ HT soit 5 265.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **décide de valider le choix de la CAO et de retenir le bureau d'étude URBAGO pour un montant de 4 387.50€HT soit 5 265.00€ TTC ;**
- **de solliciter Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine- Racan pour confier les études relatives à la modification du PLU de la commune de Charentilly conformément aux articles L153-36 à L153-48 du code de l'urbanisme suite à la consultation, au bureau d'études URBAGO ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: DETR/DSIL : Projet réalisation d'un City Stade et d'une Aire de Jeux - DE 2021 066

La commune de Charentilly souhaite bénéficier de l'aide à l'investissement dans le cadre de la DETR/DSIL 2022 pour les projets de réalisation d'un City stade et d'une aire de jeux pour enfants.

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 09 septembre dernier, il avait été validé le projet de réalisation d'un City Stade situé dans le prolongement du terrain de tennis extérieur du stade communal. Cet équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre socio-éducatif. L'entreprise retenue est PASSE SPORT pour un montant de 41 250.00€ HT soit 49 500€ TTC.

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 09 septembre dernier, il a été validé le projet d'installation et d'acquisition d'une aire de jeux pour enfants qui sera située à la Croix Saint Jean et ce afin d'agrémenter la zone de rencontre et de compléter les activités de loisirs socio-éducatives pour enfants. L'entreprise retenue est SITE EQUIP pour un montant de 17 885.85€ HT soit 21 463.02€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel pour les 2 projets est le suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT HORS TAXE	FINANCEURS	MONTANT	%
Projet réalisation d'un City Stade Réalisation d'une plateforme	41 250.00€ HT	Etat (DSIL/DETR)	53 600.42 €	80
	25 750.53€ HT	Commune de Charentilly	13 400.11 €	
Total du projet	67 000.53 € HT	Total financement	67 000.53 €	
Projet réalisation d'une aire de jeux	17 885.85€ HT	Etat (DSIL/DETR)	14 308.76 €	80
		Commune de Charentilly	3 577.09 €	
TOTAL	84 886.38€ HT	TOTAL	84 886.38 €	100

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessus pour les projets de réalisation d'un City Stade et d'une aire de jeux et solliciter l'état au titre de la DETR/DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **autorise Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2022 à hauteur de 67 909.18 € dans le cadre des opérations d'équipements sportifs et socio éducatifs pour les projets de réalisation d'un City Stade et d'une aire de jeux pour enfants**
- **autorise Madame le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,**
- **autorise Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

Objet: FDSR Socle 2022 : projet rénovation des bâtiments communaux église et presbytère - DE 2021 067

Madame le Maire expose les projets de préservation du Patrimoine Public historique et culturel de la commune de Charentilly concernant l'église et le presbytère.

Eglise :

L'église de Charentilly date du 12^{ème} et 13^{ème} siècle, différents éléments sont inscrits et classés à l'inventaire des monuments historiques : une très belle verrière du 13^{ème} siècle, la chaire d'époque renaissance, une statuette de marbre du 17^{ème} siècle, un crucifix en cuivre doré et le porche datant du 16^{ème} siècle. Le clocher dispose de 2 cloches, une grosse qui se prénomme Monique et une petite qui sonne l'angélus.

Située en plein cœur de village, l'église est à proximité de la salle des fêtes, du presbytère et participe à la qualité patrimoniale du cadre bâti au cœur du village. Cet édifice est visible de l'espace public : rue du Clos Faroux (rue principale) et du parc de la salle polyvalente. Ce bâtiment favorisera l'attractivité et le développement touristique du territoire de Charentilly. Afin d'éviter la détérioration des murs de l'église communale, il est nécessaire de remplacer les gouttières.

La volonté du conseil municipal concernant la future orientation de cette église, est de préserver le caractère patrimonial et identitaire du territoire.

Pour ce faire une étude relative à la restauration de l'installation campanaire a été réalisée par la société Gougeon qui nous propose des travaux à hauteur de 4 014.00 HT soit 4 816.80€ TTC et une étude relative au remplacement des gouttières Havraises a été réalisée par la SARL Adrien Guyon qui propose des travaux à hauteur de 5 428.16 € HT SOIT 6 513.80€ TTC.

Presbytère :

La commune de Charentilly est propriétaire d'un ancien presbytère, qui est amené à être réhabilité au cours de ce nouveau mandat pour à terme mettre en place un gîte.

Dans le cadre de la préservation du Patrimoine Public historique, les membres du conseil municipal souhaitent aujourd'hui réaliser des travaux de rénovation de la toiture pour prévenir la dégradation de ce bâtiment. Le ravalement de la façade en pierre est en cours et il serait dommageable de ne pas entreprendre la rénovation de la toiture pour réduire l'humidité qui détériorerait très vite la rénovation des pierres de taille en cours.

Situé à proximité de la mairie, de la salle des fêtes, de l'église, le presbytère participe à la qualité patrimoniale du cadre bâti au cœur du village. Ce bâtiment favorisera l'attractivité et le développement touristique du territoire de Charentilly.

La volonté du conseil municipal concernant la future orientation de cet ancien presbytère, est de préserver le caractère patrimonial et identitaire du territoire.

Une étude relative au projet de rénovation de la toiture été réalisée par la SARL Romain Lebert à hauteur de 16 459.05 € HT soit 19 750.86€ TTC.

Madame le Maire propose de solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDSR Socle 2022 et propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
EGLISE			
Remplacement gouttière Havraise	5 428.16€ HT	Aide du Conseil Départemental au titre du Socle du FDSR	12 344.00€
Eglise Restauration campanaire Eglise	4 014.00€ HT		
	<hr/> 9 442.16€ HT		
Total du projet Eglise		Autofinancement commune de Charentilly	13 557.21€
PRESBYTERE			
Remplacement gouttières zinc nécessaires à l'étanchéité du bâtiment	16 459.05€ HT		
TOTAL	25 901.21€ HT	TOTAL HT	25 901.21€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE le principe du projet de restauration de l'installation campanaire et le remplacement des gouttières Havraises de l'église et la rénovation de la toiture du presbytère ;**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;**
- **DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, FDSR Socle 2022 ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.**

Objet: FDSR Socle 2022 : projet rénovation des bâtiments communaux Eglise et Presbytère - Annule et remplace la délibération DE 2021 067 pour erreur matérielle - DE 2021 068

Annule et remplace la délibération DE 2021 067 reçue en Préfecture le 16/12/2021 n° 037-213700594-20211209-DE 2021 067-DE et ce pour erreur matérielle

Madame le Maire expose les projets de préservation du Patrimoine Public historique et culturel de la commune de Charentilly concernant l'église et le presbytère.

Eglise :

L'église de Charentilly date du 12^{ème} et 13^{ème} siècle, différents éléments sont inscrits et classés à l'inventaire des monuments historiques : une très belle verrière du 13^{ème} siècle, la chaire d'époque renaissance, une statuette de marbre du 17^{ème} siècle, un crucifix en cuivre doré et le porche datant du 16^{ème} siècle. Le clocher dispose de 2 cloches, une grosse qui se prénomme Monique et une petite qui sonne l'angélus.

Située en plein cœur de village, l'église est à proximité de la salle des fêtes, du presbytère et participe à la qualité patrimoniale du cadre bâti au cœur du village. Cet édifice est visible de l'espace public : rue du Clos Faroux (rue principale) et du parc de la salle polyvalente. Ce bâtiment favorisera l'attractivité et le développement touristique du territoire de Charentilly. Afin d'éviter la détérioration des murs de l'église communale, il est nécessaire de remplacer les gouttières.

La volonté du conseil municipal concernant la future orientation de cette église, est de préserver le caractère patrimonial et identitaire du territoire.

Pour ce faire une étude relative à la restauration de l'installation campanaire a été réalisée par la société Gougeon qui nous propose des travaux à hauteur de 4 014.00 HT soit 4 816.80€ TTC et une étude relative au remplacement des gouttières Havraises a été réalisée par la SARL Adrien Guyon qui propose des travaux à hauteur de 5 428.16 € HT SOIT 6 513.80€ TTC.

Presbytère :

La commune de Charentilly est propriétaire d'un ancien presbytère, qui est amené à être réhabilité au cours de ce nouveau mandat pour à terme mettre en place un gîte.

Dans le cadre de la préservation du Patrimoine Public historique, les membres du conseil municipal souhaitent aujourd'hui réaliser des travaux de rénovation de la toiture pour prévenir la dégradation de ce bâtiment. Le ravalement de la façade en pierre est en cours et il serait dommageable de ne pas entreprendre la rénovation de la toiture pour réduire l'humidité qui détériorerait très vite la rénovation des pierres de taille en cours.

Situé à proximité de la mairie, de la salle des fêtes, de l'église, le presbytère participe à la qualité patrimoniale du cadre bâti au cœur du village. Ce bâtiment favorisera l'attractivité et le développement touristique du territoire de Charentilly.

La volonté du conseil municipal concernant la future orientation de cet ancien presbytère, est de préserver le caractère patrimonial et identitaire du territoire.

Une étude relative au projet de rénovation de la toiture été réalisée par la SARL Romain Lebert à hauteur de 16 459.05 € HT soit 19 750.86€ TTC.

Madame le Maire propose de solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental dans le cadre du s du FDSR Socle 2022 et propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
EGLISE			
Remplacement gouttière Havraise	5 428.16€ HT	Aide du Conseil Départemental au titre du FDSR Socle 2022	13 904.00€
Eglise Restauration campanaire Eglise	4 014.00€ HT		
	9 442.16€ HT		
Total du projet Eglise		Autofinancement commune de Charentilly	11 997.21€
PRESBYTERE			
Remplacement gouttières zinc nécessaires à l'étanchéité du bâtiment	16 459.05€ HT		
TOTAL	25 901.21€ HT	TOTAL	25 901.21€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe du projet de restauration du campanaire et le remplacement des gouttières Havraises de l'église et du remplacement des gouttières zinc du presbytère ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, FDSR Socle 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Compte rendu des EPCI

Commission déchets

Marc RUE fait un compte rendu.

Harmonisation des tarifs pour les professionnels entre sud et nord de la Communauté de Communes

Etude pour inciter à une dépose des papiers à part que dans les sacs.

Projet de conteneur papier à côté des conteneurs verre.

Mieux valoriser les gravats par une meilleure gestion des dépôts

Commission tourisme

Annie Fontaine fait un compte rendu.

Le projet de liaison Loire-Loir est abandonné faute de personnel sur le projet.

Une remise en état des boucles est prévue.

Des créations de chemins de randonnées sont à prévoir pour les communes en ayant peu ou pas.

Ces derniers devront être validés par la fédération de randonnée.

Les « Goûters du patrimoine » vont s'organiser aussi avec les chemins de randonnée.

Un projet sur le chemin de Saint Martin est en cours

Commission sport

Muriel Cherreau fait un compte rendu.

CRTE – 2 projets « sportifs » sont déposés :

Tennis Club de Gâtine et Choisille et Foot Gâtine et Choisille. C'est le projet Foot qui est retenu.

« Terre de jeux » aura lieu au mois de mai à Pernay.

Suite aux répercussions de la COVID 19, des aides peuvent être allouées aux associations en difficultés.

Faire remonter les exploits sportifs réalisés par les sportifs des communes afin que la Communauté de Communes les mette en valeur.

S.I.E.L -Présentation par Jean

Jean Ageorges fait un compte rendu.

Présentation du taux de participation du S.I.E.L auprès des communes selon les domaines d'intervention.

Problème de vol de câblage sur le réseau d'éclairage public.

Le S.I.E.L peut être contacté pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules.

Commission voirie

Ghislain Guyon fait un compte rendu.

La bande roulante à proximité de la Mairie est en étude de réfection. La surface à reprendre doit être revue à la hausse.

L'entreprise COLAS est retenue pour le nouveau marché voirie au niveau de Communauté de Communes.

Projet de réfection du bas-côté (bord de route) de la voirie entre Charentilly et Semblançay

CCGCR

Ghislain Guyon fait un compte rendu.

Déchetterie :

Mise en place d'une plateforme de broyage de bois avec possibilité de récupération du broyat par les particuliers.

Création d'un local de réemploi : dépôt de reste de fournitures de travaux de type reste de peinture...

Distribution de composteurs samedi 18//12 de 10h à 12h au local technique.

Gens du voyage : Des aires de passages sont prévues en 2022-2023 : sur Neuvy, Semblançay, St Paterne, Sonzay.

Création d'une crèche de 20 berceaux à Beaumont Louestault

La participation à hauteur de 70% pour financer le BAFA est bien utilisée.

Questions diverses :

Le Conseil municipal des jeunes est en cours de constitution et avance bien.

Fin de séance : 20h15